

Dammarié

SÉCURITÉ

Vidéoprotection

En instaurant un système de vidéo-protection, la municipalité poursuit ses objectifs de sécurisation des personnes, des biens et de protection des bâtiments et installations publics.

Vidéoprotection

En 2021, la Ville compte plus de 40 caméras.

Un travail est mené en collaboration avec la police municipale et la police nationale pour identifier les zones prioritaires à équiper. Sur cette base, un plan d'implantation des caméras est soumis à autorisation à la préfecture. Le système de vidéo-protection enregistre les images pour pouvoir les visionner a posteriori, uniquement sur réquisition de la police nationale. A tout moment, en cas de besoin, les services de police peuvent accéder en direct aux zones surveillées.

Seul les agents habilités par la préfecture peuvent travailler sur la vidéoprotection.

La ville continue ses déploiements de vidéoprotection avec l'installation de caméras pour protéger des zones sensibles de la ville.

Ce dispositif est un outil supplémentaire qui facilite le travail des services de police et de la justice.